

**EVOLUTION DES MODES DE GESTION DES POINTS D'EAU
PASTORAUX AU NIGER CENTRE-EST : DU LIBRE ACCES A
LA MARCHANDISATION
Souley Bassirou MALAM**

Université de Zinder (Niger),
Département de Géographie.
Email : bassirous2@yahoo.fr

Résumé

Des débuts du 20^{ème} siècle à nos jours, le Niger a expérimenté plusieurs approches en matière de gestion des points d'eau pastoraux ; mais la plupart d'entre elles se sont avérées inefficaces. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'hydraulique pastorale, la période des indépendances à la fin des années 1970 est caractérisée par le régime de libre accès. A partir des années 1980, l'Etat ne parvenait plus à prendre en charge la gestion des points d'eau et décida alors de responsabiliser leurs usagers. Toutefois il a fallu dix ans après pour que cette mesure entre en vigueur. Ainsi, des années 1990 à nos jours, de nombreux systèmes de gestion ont été expérimentés ou sont en cours de l'être; mais les résultats demeurent encore peu satisfaisants.

Mots clés : gestion, points d'eau pastoraux, libre accès, marchandisation, Niger.

Abstract:

Evolution of management methods of pastoral water points Niger center-east: open access to the marchandisation.

From the beginnings of the 20th century to these days, Niger tried out several approaches in management of pastoral water points, but most of them proved to be ineffective. As part of the implementation of pastoral water policy, the era of independence in the late 1970s is characterized by the regime of open access. From the 1980s, the government could no longer take over the management of water points, and decided then to empower their users. But it took ten years before the government implemented this measure. Thus, from the 1990s to now, many management systems were tested or are in the process of being tested, but the results still remain unsatisfactory.

Keywords: management, pastoral water points, open access, marchandisation, Niger.

Introduction

Le Centre-Est du Niger couvre 25% du territoire national et se compose des régions de Maradi, Zinder et Diffa. Dans ces régions, l'élevage constitue le second secteur socio-économique. Au sein de ce secteur, le volet pastoral joue un rôle important à travers la commercialisation du bétail et de ses produits dérivés. Mais depuis des décennies, les éleveurs transhumants se heurtent de plus en plus aux problèmes d'abreuvement le long de leurs parcours habituels. Si la plupart de ces problèmes sont liés à l'inadaptation des règles formelles de gestion, force est de reconnaître que le système traditionnel de gestion des ressources pastorales qui leur a permis de faire prospérer leur activité autrefois peine à survivre. Les motifs de cette situation sont à rechercher dans le processus de monétarisation accrue de l'économie pastorale qui a conduit à la suppression des règles qui ne permettaient pas à certains acteurs de gagner de l'argent (Fokou et *al.* 2004).

De ce fait, le Niger centre-est présente de multiples problèmes liés à la gestion des points d'eau pastoraux (Thébaud, 1990 ; Bernus 1991, etc.). Plusieurs facteurs d'ordre environnemental, social, politique et institutionnel qui évoluent sans cesse dans le temps entravent la bonne gestion de ces derniers. Si des études ont été déjà consacrées à la problématique de la gestion des points d'eau et des pâturages à différentes époques, elles présentent néanmoins des visions limitées dans le temps. Ces visions segmentées ne permettent pas d'éclairer l'évolution de cette gestion depuis les indépendances, pourtant indispensable pour une meilleure appréhension des difficultés qui se posent actuellement.

L'objectif de cette étude est d'analyser les expériences passées en termes de gestion des points d'eau pastoraux et de décrire les modes de gestion en vigueur afin d'en tirer des règles de gestion les mieux adaptées au contexte actuel. De façon plus spécifique, il s'agit d'examiner les transformations institutionnelles et politiques (règles, lois, normes) en matière de gestion des ressources pastorales dans cette partie du pays, à un moment où les moyens de subsistance des communautés pastorales s'amenuisent considérablement.

Matériels et méthodes

Issu de douze mois de recherches sur le terrain entre 2008 et 2012 dans le cadre d'une thèse de géographie, ce travail s'appuie sur une démarche essentiellement basée sur des données qualitatives. Cela se justifie d'autant plus qu'en milieu pastoral, il est difficile de recueillir des données chiffrées fiables. Pour cela, les méthodes

utilisées pour la réalisation de ce travail se basent sur les investigations bibliographiques, le dépouillement des documents d'archives, l'observation directe, les entretiens semi-structurés et le suivi des transhumants. L'exploitation des documents d'archives relatifs au contexte institutionnel de la gestion des points d'eau de la période coloniale à nos jours a constitué un processus itératif. Ce qui a nécessité des visites au niveau des Archives Nationales et des chefs-lieux des régions.

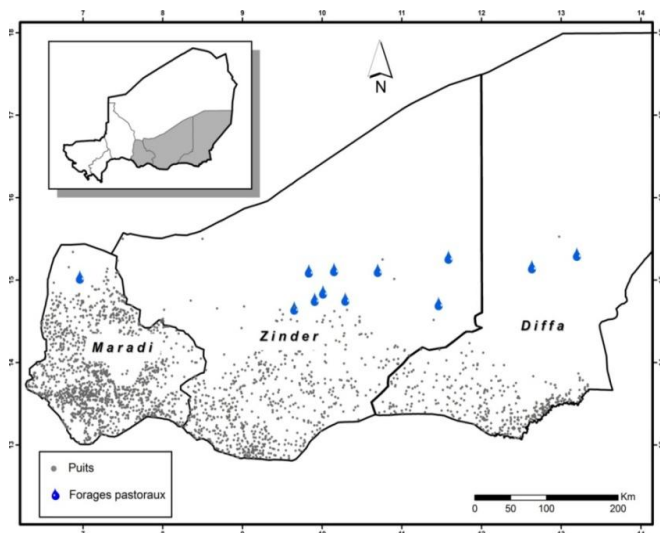
En effet, le suivi de la transhumance a consisté à vivre aux campements des éleveurs, à les observer dans leur vie quotidienne tout en leur posant des questions relatives aux pratiques de gestion de l'eau et du pâturage à l'aide d'un canevas d'entretien. En marge de ce suivi, des observations participantes ont été effectuées sur les lieux d'abreuvement et les parcours. Toutefois, la majeure partie des données a été produite au moyen d'entretiens semi-directifs.

Au total, cent soixante acteurs impliqués dans tous les systèmes d'élevage ont été interviewés. Des passages répétés auprès des mêmes acteurs ont permis de trianguler les informations. Cette démarche a permis d'appréhender la dynamique et la multiplicité des logiques de gestion des ressources en eau dans ce milieu. Pour l'essentiel, ces logiques sont basées sur les us et coutumes propres aux différentes communautés pastorales ; et de ce fait présentent des variances d'une communauté à l'autre. Toutefois, elles restent fondées sur des principes communs qui permettent de sécuriser la mobilité pastorale. Avant d'analyser ce système de gestion, il convient de présenter l'évolution des modes de gestion de l'eau dans le temps depuis les indépendances. Ainsi, cinq périodes sont à distinguer : la période coloniale, celle des indépendances aux années 1970, les années 1980, la décennie 1990 et la période actuelle.

La période coloniale

Avant d'examiner le mode de gestion qui a prévalu pendant cette période, une précision importante s'impose. On considère comme point d'eau pastoral, tout plan d'eau ou toute infrastructure hydraulique desservant un espace pastoral et/ou dont la fonction principale est l'abreuvement des animaux. Au Niger centre-est, les points d'eau pastoraux sont constitués des mares, des puisards, des puits et des forages. Seules ces deux dernières catégories sont concernées par la présente étude comme représentées dans la figure ci-après.

Figure 1: répartition des puits et des forages pastoraux du Niger centre-est.



Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, seul le fonçage des puisards et des puits traditionnels a permis aux éleveurs de satisfaire les besoins en eau de leur cheptel après le tarissement des points d'eau naturels. Ces ouvrages appartiennent à ceux qui les ont creusés ; ce qui leur confère des droits d'accès prioritaires. Ces points d'eau faisaient l'objet d'une gestion dite '*traditionnelle*'. Ils appartiennent de droit à la famille ou à l'éleveur responsable de leur fonçage. Cela lui confère un droit d'usage prioritaire vis à vis des autres groupes d'utilisateurs. Mais ce système de gestion a commencé à être progressivement remis en cause dès la fin des années 1950 lorsque des programmes de fonçage des puits cimentés ont été exécutés par le pouvoir en place, dans le souci d'accroître l'utilisation des espaces pâturables.

De l'indépendance à la fin des années 1970

Dans les années 1960, le Niger à l'instar des pays sahéliens s'est lancé dans la politique d'hydraulique pastorale (Baroin, 2003). Comme les troupeaux souffrent d'un déficit en eau pendant la saison sèche, il fallait leur offrir de l'eau suffisamment. En dehors des puits cimentés, on construit des stations de pompage à grands débits (4l/s). Ces stations sont équipées de moyens mécaniques d'exhaure, d'un dispositif de stockage et des abreuvoirs.

A partir de 1961, de nombreux textes législatifs ont été adoptés pour protéger les pâturages et fixer les règles d'utilisation des nouveaux points d'eau. A titre illustratif, le décret N° 61-254/MER-

MAS définit les règles d'utilisation des stations de pompage et des pâturages qui en dépendent. Conformément à ces textes réglementaires et bien d'autres, de 1963 à 1969 l'Etat versait une partie des impôts ruraux ainsi que la taxe sur le bétail à l'OFEDES¹ pour l'entretien des puits cimentés. Dès 1970, cette disposition a été revue et les dépenses liées à leur entretien ont été à la charge des collectivités territoriales. De cette date jusqu'en 1983, les arrondissements ont pris en charge le paiement des frais d'entretien de leurs puits.

Au cours de cette même période, l'Etat à travers l'OFEDES, prenait en charge l'entretien des forages pastoraux. Il alimente les moteurs des pompes en carburant et assure leur réparation. Aussitôt, cette gestion buttera à des problèmes multiples au point où l'on s'interrogea sur la manière de faire contribuer les éleveurs. Ainsi dès 1964, la 'Commission Hydraulique Pastorale', estime "*qu'il est naturel que les pasteurs participent aux frais de fonctionnement des points d'eau...*" (Bernus, 1991). Le nombre de ces ouvrages évoluant crescendo, il est convenu que les collectivités rurales participent progressivement au fonctionnement de l'OFEDES pour les travaux d'entretien des puits qui ont une meilleure répartition géographique que les forages. Mais dès les années 1980, ces infrastructures hydrauliques vont poser des problèmes d'entretien que l'Etat ne peut plus continuer à supporter.

Les années 1980

Ces années correspondent à la Décennie Internationale pour l'Eau potable et l'Assainissement (DIEPA) proclamée par l'assemblée des Nations Unies. Au cours de cette période, l'Etat nigérien, à l'instar de la communauté internationale, s'est engagé à améliorer la qualité des services d'approvisionnement en eau potable. L'objectif était de mettre à la disposition de toutes les couches sociales, de l'eau en quantité et en qualité suffisante tout en prévoyant aussi leur implication dans le processus de réalisation et de gestion des ouvrages hydrauliques. Dès lors la question de gestion de ces points d'eau devient alors une préoccupation majeure en matière de la politique nationale d'hydraulique villageoise et pastorale. De nombreuses rencontres insistant sur la nécessité du transfert de la gestion des ouvrages hydrauliques aux populations bénéficiaires ont été organisées à l'image du séminaire de Kollo en 1983.

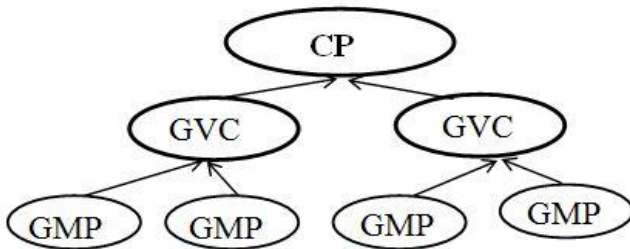
¹ Office des Eaux du Sous-sol

A partir de cette période, l'Etat envisage non seulement de transférer la gestion des points d'eau à leurs usagers, mais aussi leur implication dans le processus de réalisation de ces infrastructures. Dans l'intention d'alléger un budget alourdi par les frais de gestion des ouvrages hydrauliques, le gouvernement nigérien a décidé, à partir de 1989, de demander aux éleveurs une participation financière. Après trente ans de gratuité, les utilisateurs des forages doivent assurer l'approvisionnement des moteurs en gasoil et en huile. Ce qui apparaît comme une révolution (Bernus, 1993). Au Niger centre-est, suite à cette annonce de désengagement de l'Etat, le PENCE (Projet Élevage Niger Centre-Est) prend en charge l'entretien des puits et forages à travers l'instauration d'une gestion de type communautaire.

L'expérience du PENCE : la fin des années 1980

Au Niger centre-est, l'instauration de la gestion communautaire remonte à 1989 avec le PNCE financé par la Banque Mondiale (BM) en vue d'atténuer les conséquences des sécheresses (1969, 1973) sur les communautés pastorales. Ce projet a adopté une approche basée sur les organisations pastorales constituées de trois échelons comme illustre la figure 2:

Figure 2 : schéma des organisations pastorales mise en place par le PENCE



A la base on retrouve les Groupements Mutualistes Pastoraux (GMP), au niveau intermédiaire les Groupements à Vocation Coopérative (GVC) et au sommet on a le Centre Pastoral (CP). Sur l'ensemble des puits foncés ou réhabilités par ce projet, des contrats de gestion ont été établis entre le GMP qui avait en charge leur gestion et le Conseil Régional de Développement (CRD). Au terme de ce contrat, chaque puits était géré par un comité de gestion chargé de réguler son utilisation et de collecter de l'argent auprès des usagers comme sur les forages également. Suite à cette expérience, le séminaire sur l'hydraulique pastorale organisé à Diffa en 1988 suggère

l'attribution des stations de pompages aux GMP. Dès lors, les GMP ont eu la responsabilité de la gestion des points d'eau ainsi que la mise en application des recommandations du PENCE en matière de gestion des ressources pastorales. Mais dès la fin du projet, ces comités de gestion ainsi que les organisations pastorales mises en place s'écroulent progressivement. L'idée de payement de l'accès aux points d'eau sera quant à elle récupérée à des multiples fins et fera tache d'huile dès le début des années 1990.

La décennie 1990

Bien que dès 1983, l'Etat nigérien a envisagé de transférer la gestion des points d'eau à leurs usagers, il a fallu attendre le début des années 1990 pour que cette mesure entre en vigueur. Ainsi, l'ordonnance N°93-014 modifiée par la Loi N° 98-041 stipule que les usagers des points d'eau publics doivent participer à leur gestion. Cette participation est basée sur le principe selon lequel plus une communauté participe à la réalisation d'un ouvrage, plus elle se l'approprie. A partir de ce moment, tous les nouveaux points d'eau foncés ou réhabilités sont confiés aux communautés bénéficiaires organisées en comités de gestion.

Par ailleurs, dès la fin de l'intervention du PENCE en 1990, le principe de la poursuite de ses actions avait été retenu par la Caisse Française de Développement (CFD) qui a accepté de financer un programme relais de soutien aux centres pastoraux. Cette opération intermédiaire a été prolongée jusqu'en octobre 1994 avant d'être interrompue en raison de la rébellion qui a affecté la région. Ces problèmes, associés à la mauvaise trésorerie des comités de gestion et à la démission de l'OFEDS dans le suivi technique, ont entraîné le dysfonctionnement des forages comme mentionne un ancien responsable de CP en 1994 dans ses mémoires. « Pour le moment, seul le forage de Rijia Amadou est en panne (endommagé) et les autres aussi ne sont pas loin du gouffre puisque les CGs n'arrivent même pas à assurer le carburant à plus forte raison faire face à des gros devis de réparation...», (Chef CP de Tejira). En raison de ces problèmes, les troupeaux sont désormais confrontés aux difficultés d'abreuvement. Cela a poussé les éleveurs à réclamer l'exécution des puits de secours autour des stations de pompage afin de garantir l'accès à l'eau lorsqu'elles tombent en panne comme illustre les conclusions suivantes : « Il est à noter que la gestion des forages est désastreuse. Ce qui explique les difficultés de trésorerie de comités de gestion pour faire face aux charges d'entretien et de réparation de ces infrastructures ». (PROMEL et VSF 1996 p16).

Cet état de fait a entraîné une remise en cause de tous les comités de gestion installés. Dès 1998, suite au décret 97-368/PRN/MHE, les forages ont été confiés à des gérants privés. Mais cette mise en gérance libre ne sera pas la solution miracle aux problèmes de gestion de ces installations hydrauliques et les nouvelles règles élaborées ont beaucoup affecté les arrangements en vigueur entre les différents groupes d'utilisateurs.

La situation actuelle

Depuis les années 1990, suite au désengagement de l'Etat de la gestion des infrastructures hydrauliques, des structures de gestion ont été installées progressivement conformément aux textes de lois en vigueur. Parmi les acteurs intervenant dans la mise en place de ces structures, on distingue l'Etat à travers les services techniques, les projets et les ONG. Mais depuis quelques années, la mise en place des structures de gestion est devenue l'apanage de certaines ONG spécialisées dans le domaine. On assiste à une forme de sous-traitance entre les projets et ces dernières concernant l'installation de ces structures. Sur l'ensemble des puits étudiés, des comités de gestion ont été mis en place à un moment donné ; mais seuls quelques rares d'entre eux semblent fonctionner. La majorité n'ont soit jamais fonctionnés ou bien ils ont été dissouts par le chef de village qui finit par récupérer la gestion. Sans insister sur la question du fonctionnement de ces structures, il importe d'examiner les règles de gestion actuelle notamment les modes d'accès des différents groupes d'utilisateurs ainsi que la question de l'entretien. En effet, au Niger centre-est comme dans le reste du pays, l'Etat se positionne comme l'un des principaux régulateurs de l'accès aux points d'eau et au pâturage. Les nouvelles règles imposées tendent à remplacer ou à affaiblir les normes locales en vigueur sur les différents types de points d'eau au premier rang desquels figurent les puits cimentés.

Les puits cimentés pastoraux

Ils constituent les plus importants lieux d'abreuvement en saison sèche et sont utilisés par deux principaux groupes d'utilisateurs. D'une part les sédentaires pour leurs besoins domestiques et d'autre part les transhumants pour l'abreuvement de leurs troupeaux. Ces puits font l'objet d'une gestion communautaire avec des règles d'accès variables selon qu'il s'agit de l'un ou l'autre des deux groupes d'utilisateurs.

Ainsi, pour les sédentaires l'accès est libre. De même la réglementation des tours d'eau est à leur avantage. Pour les transhumants par contre, on distingue de nombreuses restrictions. En

dehors du respect strict des heures d'abreuvement, l'accès à ces points d'eau est assorti de conditions préalables. Il s'agit du cadeau de « cola » au chef de village ainsi que le paiement de redevance ou « *koudin zama* » proportionnellement à la taille du troupeau et à la durée de séjour. Lorsque le transhumant arrive sur un puits villageois, il se présente d'abord au chef du village pour lui donner son cadeau de « cola ». La richesse du vocabulaire autour de cette expression traduit l'importance de sa portée. On parle de « *fida kishirwa* » qui signifie littéralement argent d'étancher la soif, ou encore de « *kudin zuri* » qui désigne l'argent à payer pour l'accès au puits. Le montant varie de 1000 à 2000FCFA selon le village. C'est une forme de reconnaissance de l'appropriation du puits par le village et de l'autorité du chef de ce dernier. Ensuite, l'éleveur est autorisé à abreuver son bétail. Si ce dernier ne quitte pas le puits après trois séances d'abreuvements, il doit négocier avec la structure de gestion, le montant de la redevance à payer pour continuer à accéder au puits. Cette négociation a la forme d'une discussion entre les deux parties ou trois facteurs entrent en jeu : la durée du séjour prévue, la taille du troupeau et les liens sociaux entre les parties prenantes. Lors des travaux d'entretien, un appel à contribution est lancé et tous les usagers sont obligés de contribuer. L'argent collecté à cet effet est généralement détourné, à l'image de la gestion des forages pastoraux.

Les forages pastoraux

De leur installation dans les années 1960 à aujourd'hui, les pannes constituent le principal invariant du fonctionnement des forages. Si ces pannes ont été souvent d'origine technique, leurs causes ont toutefois connues des variations au fil du temps. Ainsi, de nos jours la fréquence accrue de pannes est moins liée à la vétusté des équipements qu'à l'ignorance des gérants car ce système d'exhaure nécessite un niveau de maintenance minimal, en deçà duquel les conséquences peuvent être dramatiques pour les troupeaux (Sambo et *all.* 2008).

Ces pannes surviennent de manière inopinée et sont toujours durement ressenties. Lorsqu'un forage tombe en panne, les éleveurs présents sont déboussolés d'autant plus qu'il leur faudra trouver des nouveaux lieux d'abreuvement. Ces installations hydrauliques connaissent fréquemment des pannes et la prise en charge de leur entretien pose problème, bien que leur gestion ait été déléguée aux communautés locales ou à des gérants privés depuis deux décennies. En marge des pannes, le second problème de la gestion des forages est le mauvais usage des fonds collectés auprès des éleveurs. Mais ce

problème varie selon qu'il s'agit de la gestion communautaire ou déléguée assurée par un gérant privé.

Dans le cadre de la gestion communautaire ; deux obstacles majeurs sont à souligner : la pléthore des collecteurs et le partage des recettes entre les gestionnaires. Lorsque les collecteurs sont absents, d'autres personnes perçoivent de l'argent qu'ils détournent. Le second problème non moins préoccupant est le partage des recettes entre les membres du comité de gestion. Ainsi, après le paiement des charges de fonctionnement, ces membres se réunissent et partagent les bénéfices tirés sans pour autant se soucier des pannes éventuelles.

Par ailleurs, les forages mis en gérance libre font l'objet de la signature d'un contrat de gestion entre la préfecture et le gérant. Au terme de ce contrat, les réparations doivent être assurées par la préfecture tandis que le gérant prend en charge les entretiens courants. En plus, ce dernier doit également payer des redevances mensuelles variables selon les saisons. Sur tous les forages, aucune des deux parties ne respecte les termes du contrat. Aussi, les gérants cachent leur chiffre d'affaire prétextant ne rien gagner, sans pour autant manquer de faire des largesses au Préfet pour s'assurer de sa confiance. Ce qui leur épargne de voir leur contrat résilié. Mais ce risque de résiliation est plus élevé s'ils ne sont pas du même bord politique.

La mauvaise trésorerie des instances de gestion et la question de maintenance constituent sans doute les principaux problèmes du fonctionnement des forages. La question de maintenance est d'autant plus préoccupante que ses effets se manifestent souvent de façon inopinée, notamment les pannes qui surgissent brutalement et indisposent le forage pendant des durées indéterminées. Cela se comprend aisément, car à l'exception de Mayata et Targass réalisés en 2005, tous les forages sont âgés de 40ans et plus. Autant dire que ces infrastructures sont déjà amorties. Ainsi pour qu'elles fonctionnent régulièrement, leur réhabilitation est nécessaire d'autant plus que dans cette zone les puits traditionnels s'effondrent constamment.

Les puits traditionnels

En marge des points d'eau naturels, les puits pastoraux traditionnels constituent la première source d'approvisionnement en eau des éleveurs en saison sèche. Pour cela, l'acquisition et le contrôle de ces infrastructures représentent des enjeux importants. Selon les résultats d'une étude récente (Alberti *et al.* 2008), 55% des transhumants utilisent ces points d'eau en saison sèche chaude. Ces puits font l'objet d'une gestion traditionnelle fondée sur le droit

d'usage prioritaire. Ce droit pastoral prioritaire est au cœur de la durabilité du pastoralisme. Il procure la sécurité nécessaire aux résidents habituels tout en préservant l'accès aux tiers. Ainsi la sécurisation de la mobilité et l'assurance de la relation de réciprocité entre les usagers sont assurées. Toutefois, ce mode de gestion présente des variances selon les communautés pastorales qui, par là, expriment leurs différences et leurs similitudes.

Dans la communauté Peule, en vertu du *Pulaako* la solidarité est un principe cardinal. Toute la communauté a le devoir de s'entraider et tous les éleveurs se doivent aide et loyauté indépendamment de leur appartenance ethnique. Pour cela, les puits Peuls sont ouverts à tous les éleveurs dans la limite de leur capacité et de la disponibilité des ressources fourragères. Ici, l'accès n'est pas monétarisé et les règles de gestion sont souples. Elles dépendent essentiellement de la durée du séjour prévu, des rapports sociaux et de la taille du troupeau. Lors des travaux d'entretien, on lance un appel à contribution '*gudun mua*' à l'issue duquel les usagers apportent leur assistance. En plus, le propriétaire du puits reçoit d'autres formes de contributions à l'image du '*nanganayé*' qui constitue une expression de reconnaissance.

Par ailleurs, chez les Touaregs les règles d'accès ne sont pas forcément inclusives. Au sein de cette communauté, les puits sont ouverts aux membres de la tribu et dans certaines mesures au reste de la communauté. C'est l'expression du *Ashék* ; principe de la retenue conformément aux valeurs morales en milieu touareg. Mais en dehors de cette communauté, des restrictions d'accès sont imposées aux autres groupes d'usagers pour garantir une meilleure gestion des pâturages. Pour ces derniers, l'accès aux puits fait l'objet des négociations au cours desquelles des contributions en nature ou en espèces (*hakin rija*) sont réclamées. Ensuite, ils doivent respecter le *Temel* ; tour d'eau entre les différents usagers.

Quelle que soit la communauté pastorale considérée, en marges des rémunérations volontaires ou exigées, les accédants sont soumis à des réglementations d'usage et mis à contributions lors des travaux d'entretien. Contrairement aux puits cimentés où le nombre de fourches peut être élevé, les puits traditionnels sont généralement équipés de deux fourches. Cette limitation permet de réguler le nombre des usagers. Ainsi, de par leur statut indiscutable de points d'eau à accès contrôlé, ces puits représentent des outils efficaces de contrôle d'utilisation de l'espace (Anderson 2003).

Conclusion

Dans la zone pastorale du Niger centre-est, les mares sont rares et les forages pastoraux sont vétustes. Ces forages constituent indiscutablement des éléments importants dans la gestion du fourrage en raison de leur grande capacité de desserte. Ils sont indispensables pour l'abreuvement des grands troupeaux. Toutefois ils connaissent d'énormes difficultés de fonctionnements dues à une gestion opaque et au disfonctionnement des structures de gestion. Chaque année après les dernières pluies, les puits constituent les points de chute incontournables pour les transhumants qui parcourent la zone agropastorale afin de valoriser les résidus de culture et rejoindre leurs sites de replie de saison sèche. Ces puits dont la construction a pris de l'ampleur au début des années 1950, étaient entièrement à la charge de l'Etat jusqu'aux années 1980. Par la suite, la gestion de ces points d'eau a été confiée aux populations organisées en comités de gestion. Mais ces comités se sont avérés inefficaces.

Ainsi depuis les années 1990, des projets d'hydraulique pastorale ont essayé de concevoir de nouveaux modes de gestion qui essaient d'allier '*tradition*' et '*modernité*' à l'image du PENCE, PSSP Zinder, etc. Ce dernier a conçu un système de gestion fondé sur le principe des '*accords sociaux*' qui consiste à remodeler le système traditionnel de gestion conformément au contexte institutionnel et juridique. Mais la viabilité de ce nouveau mode de gestion dépend de son adéquation avec le système traditionnel de gestion existant, ancré dans les mœurs et coutumes des acteurs concernés. Plus ce nouveau système de gestion s'enracine dans le système de gestion traditionnelle, mieux il aura des chances d'être approprié. Cependant, bien qu'il soit porteur d'espoir, ce mode de gestion suscite des inquiétudes en raison de son inachèvement suite à l'interruption brusque du projet cumulée au problème d'installation des conseils municipaux au moment où la démarche atteint sa phase critique. Par ailleurs, si le système de gestion des ressources pastorales doit évoluer, les leçons tirées des expériences passées militent en faveur des approches voisines de la gestion traditionnelle car les systèmes de gestion dits '*modernes*' essuient beaucoup d'échecs dès le retrait des projets qui les ont initiés.

Références bibliographiques

Alberti B., Van Sprundel E., Younfa A., Hiessler N., Tapia R., et Anderson S. 2008 : *l'élevage mobile dans la région de Zinder et Diffa: Petit atlas analytique* ; ZFD- DED, FNEN-DADDO, Zinder, 60p.

- Anderson S. 2003 : *Projet Hydraulique dans les départements de Diffa et Zinder, proposition pour une approche en hydraulique pastorale*, DRH Diffa, 49 p.
- Baroin C. 2003 : « L'hydraulique pastorale, un bienfait pour les éleveurs du Sahel ? » In *Afrique contemporaine*, n°205, pp205-224.
- Bernus E. 1991: « Le prix de l'eau pastorale au Sahel nigérien ». In Gaston et al. "*Actes 4ème Congrès International Terres Parcours*", Montpellier, pp900-901.
- Bernus E. 1993: « Les touaregs face aux politiques pastorales », In *La Nouvelle Revue Anthropologique*, XXI Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique Torento, Italie, pp248-257.
- Fokou G., Haller T., Zinstag J., 2004 : « Spécial Nomades au Tchad : A la recherche des déterminants institutionnels du bien-être des populations sédentaires et nomades dans plaine du Waza-Logone » In *Médecine Tropicale*; 64:464-468.
- Promel et VSF 1996 : *Rapport trimestriel d'activité, décembre 1996 ; Projet Pastoral Nord Zinder*, Zinder, 21p.
- Sambo B., Banzaf M., Guibert B., 2008: *État des lieux, enseignements et recommandations sur l'hydraulique pastorale au Niger*, Rapport provisoire, Niamey, 128p.
- Thebaud B. 1990 : « L'évolution récente des politiques d'hydraulique pastorale et la gestion de l'espace au Sahel, Sociétés pastorales et développement » ORSTOM, In *Cahiers de Sciences Humaines* N°26 (1-2), pp 97-117.